



29 avril 2020 – état d'urgence sanitaire et reprise de l'enseignement scolaire en établissements

L'annonce le 13 avril, par le Président de la République, de la réouverture progressive des écoles, collèges et lycées, à partir du 11 mai prochain, soulève un grand nombre de questions.

L'intervention du ministre de l'Éducation nationale a confirmé que la plupart de ces questions restaient pour l'instant sans réponse et devraient faire l'objet, dans les deux prochaines semaines, d'un important travail de préparation.

Un certain nombre de ces questions concernent très directement les élus locaux : désinfection et aménagement des locaux, cantines, transports scolaires...

Aussi, j'ai interrogé M. Laurent FICHET, directeur académique des services de l'Éducation nationale, pour connaître les mesures qui seront mises en œuvre dans notre département et, en particulier, les modalités envisagées pour associer les collectivités locales à l'élaboration des solutions qui les concernent particulièrement.

Vous trouverez ci-joint le courrier que je lui ai adressé en ce sens et je ne manquerai pas de vous faire connaître sa réponse, dès qu'elle sera portée à ma connaissance.